

Assemblée Générale de la SPPNI du décembre 2018

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère » (SPPNI) aura lieu samedi 16 décembre à 15 heures, chez Gilles Munoz et Marion Thouroude, 26 A rue Seguin 69002 LYON (Arrêt du tram T1 ste blandine - code d'entrée au portillon 1002. Dans la cour se diriger vers la droite : Interphone Munoz (ou Munoz Thouroude). Mon tél : 06 23 07 55 20), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Notre ordre du jour est le suivant :

- 1) **Rapport moral et financier de l'association pour 2017**
- 2) **Approbation du budget pour 2018 et prévision pour 2019**
- 3) **Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 ou 10 euros ?**
- 4) **Point sur la démarche de rescrit fiscal effectuée auprès du service des impôts.**
- 5) **Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres...**
- 6) **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : les mêmes**
- 7) **Renouvellement des mandats des membres du bureau**
- 8) **Questions diverses.**

Documents à prévoir :

Ce rapport moral, le fichier compta, le procès-verbal de l'AG, la feuille de présence.

Rapport moral et financier de l'association pour 2018 :

Présentation du budget finalisé (fin 2017 prévue et bouclée)

I- Rappel des objectifs de l'association ([Présentation sur site](#))

- A- Besoin d'une caisse pour besoins difficiles à obtenir par autres moyens (associations, aides publiques, etc.) pour des patients rencontrés au cabinet de psychiatrie et pour tout patient suivi par un soignant en Nord-Isère.
- B- Témoigner des situations rencontrées, et des problèmes qu'on aimerait voir traités (souvent en lien au statut socio-juridique des personnes).

II- **Bilan après 2 an d'activité, les chiffres, les aides :**

Situation générale : le public d'exilés au cabinet en 2018 –

- 65 hommes, 24 femmes
- Exilés : statutaires : 17, déboutés 47, procédure : 25.
- Etrangers malades :
 - a- 15 ont un titre dont 8 demandent renouvellement (pas de certitude sur l'avis OFII).
 - b- 7 Attendent le résultat de leur première demande
 - c- Sur 7 avis OFII documentés, 6 négatifs. ([Cf. cas Mme D.](#) suite à l'avis négatif)

Problèmes rencontrés avec l'asile : nombreux déboutés mais augmentation de statuts sur les CADA du secteur (importance du soutien des AS pour récits et recours). Le choc des refus.

Problème avec les régularisations « étrangers malades » : l'évaluation des médecins de l'OFII est catastrophique (73,5% de refus sur les demandes psy en 2017) : approche suspicieuse à l'égard des médecins et patients, réduisant les situations cliniques à des tableaux superficiels avec critères permettant d'exclure de nombreuses situations, ignorant le problème du retour au pays pour situation de torture / incarcération en conditions inhumaines etc.), stigmatisation des pys traitants (Cf. le rapport de la mission [DASEM de l'OFII pour 2017, p 59-63](#))

Précarité des patients - Sur 89 personnes suivies:

- a- **30 sans ressources**, parfois hébergés en CHU, ou squat ou appartement prêté par association AFSI (trois familles actuellement, ou en hôtel financé par AFSI.
- b- **33 en précarité « relative »** : ADA, EMMAÛS, recherche d'emploi débutante. (1 DA qui travaille: exploitation..).
- c- **24 ont accès au travail** : sortie de précarité, mais travaux déqualifiés, parfois aléatoires, surtout intérim dans logistique (préparateurs de commande) sur Saint-Quentin-Fallavier.

L'association en 2018 et bilan comptable

Merci aux adhérents et donateurs qui font confiance à cette association centrée sur un cabinet de psychiatrie et destinée à élargir son périmètre auprès de patients suivis sur le Nord-Isère auprès d'autres soignant.

Un grand merci à Laurent Bedoussac pour avoir réalisé un fichier excel adapté à l'activité particulière de l'association et à un trésorier ignare dans l'utilisation d'un tel outil : modalités des dons, des aides. Ceci permettant d'évaluer les divers aspects facilement.

Merci à ceux qui ont soutenu notre réclamation après le refus initial des impôts pour le rescrit fiscal, basé sur une mauvaise analyse de notre situation et en particulier à François Behr qui a rédigé la lettre nous permettant aujourd'hui d'être reconnu comme organisme d'intérêt général à caractère social mentionné au b de l'article 200 et au a du 1 de l'article 238 bis du CGI, ceci permettant la délivrance de reçus de dons à destination de l'administration fiscale.

28 donateurs sur 36 adhérents

34 bénéficiaires.

Les chiffres ci-dessous doivent être complétés par le témoignage des remerciements des patients et le soulagement parfois considérable à voir débloquée une situation insoluble (financement de trajets pour se rendre à un tribunal, à la préfecture, payer un passeport, des timbres fiscaux, un dépannage alimentaire, etc.).

Les dons font l'objet d'une signature du patient sur un cahier. Il n'est pas possible d'obtenir des reçus pour toutes les dépenses (billets de bus jetés, oubliés, difficultés pour covoiturage commandés par des connaissances (Cf. anecdote d'un covoiturage que j'ai commandé moi-même, parce que plus sûr pour un patient, avec éloges reçus en place du voyageur véritable). Je constate l'effort des patients pour améliorer le rendu de ces documents, ou rembourser un prêt : le remboursement est souvent mis en péril par complications plus ou moins prévisibles : enfants au pays malades qui ne seront pas soignés sans argent avec risque vital parfois, etc...

Exemple de l'effort, du souci de dignité d'une patiente ayant quatre enfants au pays, ayant fait un emprunt à l'association de 100 euros en juin, disposant en France d'une allocation d'asile de 6,80 Euros par jour et faisant tout son possible pour aider ses enfants, qui revient en septembre pour payer les 75 euros envisagés mais n'avait que 70 euros, m'expliquant le problème lui semblant considérable bien qu'il avait été envisagé un remboursement plus étalé.

Catégories d'aides : hors transports et aides pour démarches juridiques (timbres fiscaux, passeports¹) qui constituent l'essentiel du budget, il y a les aliments, quelques médicaments, lunettes, téléphone (urgence), inscription atelier couture (3 euros / séance ou 12 euros par semestre, envois postaux recommandés, etc...

Prêts : celui évoqué ci-dessus pour aide aux enfants, prêt pour obtenir un certificat de décès au pays, prêt pour dépenses immédiates (ex d'un trajet pour récupérer un titre de séjour par un patient sachant avoir des ressources ultérieures : remboursé...)

¹ 300 euros pour passeport congolais sans compter le trajet à Paris ou Anvers ou Bruxelles, 359 euros timbres fiscaux pour titre de séjour, 50 euros au dépôt du dossier

Pour info, montant de l'ADA : 1 pers. 6,80 euros, 2 p. 10,20 euros ; 3p. 13,60 euros ; 4 personnes : 17 euros, etc... (cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33314>)

Comme l'an dernier, les aides ont concerné très majoritairement des personnes sans aucun revenu, ayant accès pour nourriture aux restos du cœur ou secours populaire ou croix rouge (il faut une inscription relative à adresse de domiciliation sur le secteur où intervient l'association, parfois (cas des patients domiciliés à Villefontaine), 3 semaines / trois mois avec 50 euros en chèques alimentaires).

Données comptables validées : du 1/01/2018 au 30/11/18 : apports et dépenses

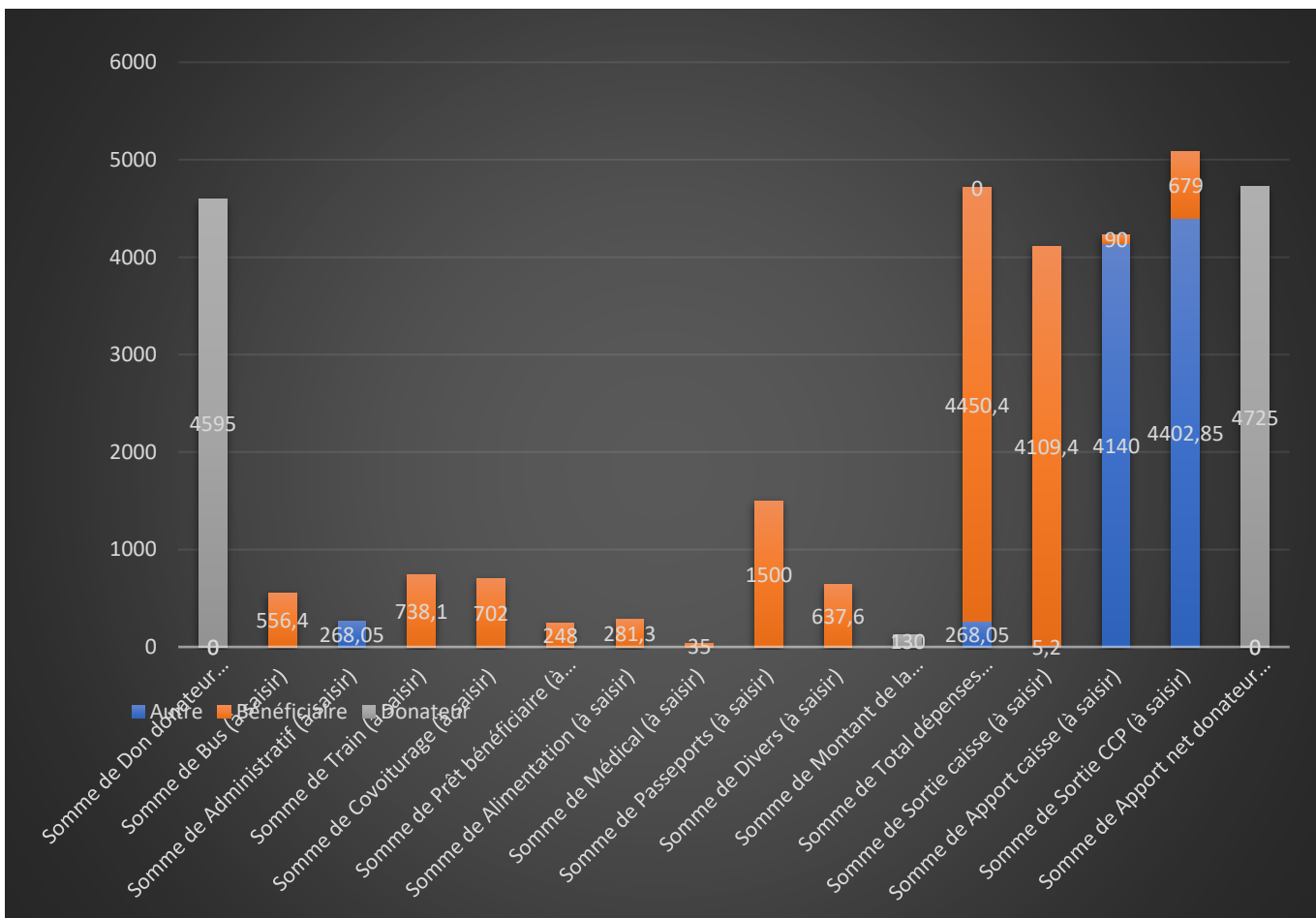
		DEPENSES	DONS	TOTAL
Somme Don donateur	0	0	4590	4590
Somme de Bus		556,4		556,4
Somme de Administratif	268,05			268,05
Somme de Train		738,1		738,1
Somme de Covoiturage		702		702
Somme de Prêt bénéficiaire		248		248
Somme de Alimentation		281,3		281,3
Somme de Médical		35		35
Somme de Passeports		1500		1500
Somme de Divers		637,6		637,6
Somme de Montant de la cotisation donateur			180	180
Somme de Total dépenses bénéficiaire	268,05	4450,4	0	4718,45
Somme de Sortie caisse	5,2	4109,4		4114,6
Somme de Apport caisse	4140	90		4230
Somme de Sortie CCP	4402,85	679		5081,85
Somme de Apport net donateur	0	0	4725	4725

BILANS CCP ET CAISSE

	Bilan CCP mensuel	Bilan caisse mensuel	Bilan CCP cumulé	Bilan caisse cumulé
1er janvier	746,5	19,14		
Janvier	-67,45	355,6	679,05	374,74
Février	305	-216,2	984,05	158,54
Mars	-205	19,1	779,05	177,64
Avril	128,2	126,4	907,25	304,04
Mai	-105	-138,5	802,25	165,54
Juin	25	-157	827,25	8,54
Juillet	-221,8	89,2	605,45	97,74
Août	-524	104,2	81,45	201,94
Septembre	275	53	356,45	254,94
Octobre	253,2	-327,5	609,65	-72,56
Novembre	-255	262,1	354,65	189,54
Décembre	0	0	354,65	189,54

Données comptables validées au 30/11/18 et anticipation jusqu'au 31/12/18

	Trésorier	DEPENSES	Apports	TOTAL	Total anticipé au 31/12/18
Somme Don donateur	0	0	4595	4595	5037
Somme de Bus		556,4		556,4	610
Somme de Administratif	268,05			268,05	294
Somme de Train		738,1		738,1	809
Somme de Covoiturage		702		702	769
Somme de Prêt bénéficiaire		248		248	272
Somme de Alimentation		281,3		281,3	308
Somme de Médical		35		35	38
Somme de Passeports		1500		1500	1644
Somme de Divers		637,6		637,6	699
Somme de Montant de la cotisation donateur			130	130	130
Somme de Total dépenses bénéficiaire	268,05	4450,4	0	4718,45	5172
Somme de Sortie caisse	5,2	4109,4		4114,6	4510
Somme de Apport caisse	4140	90		4230	4636
Somme de Sortie CCP	4402,85	679		5081,85	5570
Somme de Apport net donateur	0	0	4725	4725	5179



Récapitulatif (les cotisations ont été au total de 180 euros (36 adhérents) dont 50 euros versés en 2017).

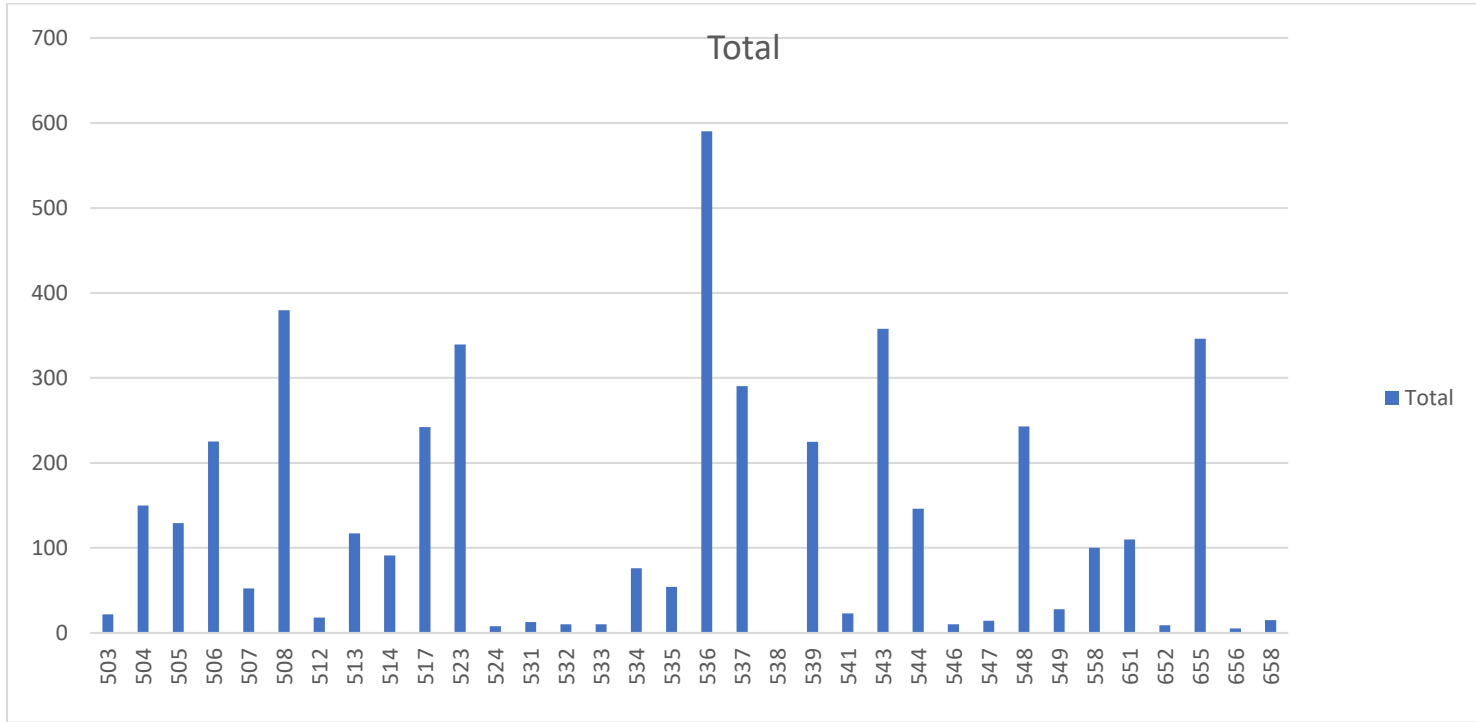
Apports	30/11	Dépenses et aides	26/11	31/12
Total cotisations	130,00	Assurance	135,65	135,65
Total dons (donateurs)	4595	Frais banque et administratifs	132	132
Total apports membres	4725	Total frais fonctionnement	268	268
caisse au 1er janvier	19	Bus	556,4	610
CCP au 1er janvier	747	Covoiturage	702	769
		Train	738,1	809
		Total trajets	1997	2188
		Médicaments	35	38
		Aliments	281	308
		Passeports et timbres fiscaux	1500	1644
		Divers ²	638	699
		prêts	248	272
Total apports	5491	Total dépenses au 31/12	4966	5444
Reste en Caisse 26/11	189,54	Apports - dépenses	524	
Reste en CCP 26/11	354,65			

Dépenses / mois		451
Apports / mois		499
%frais administratifs : assurances, banque		5,40% des dépenses

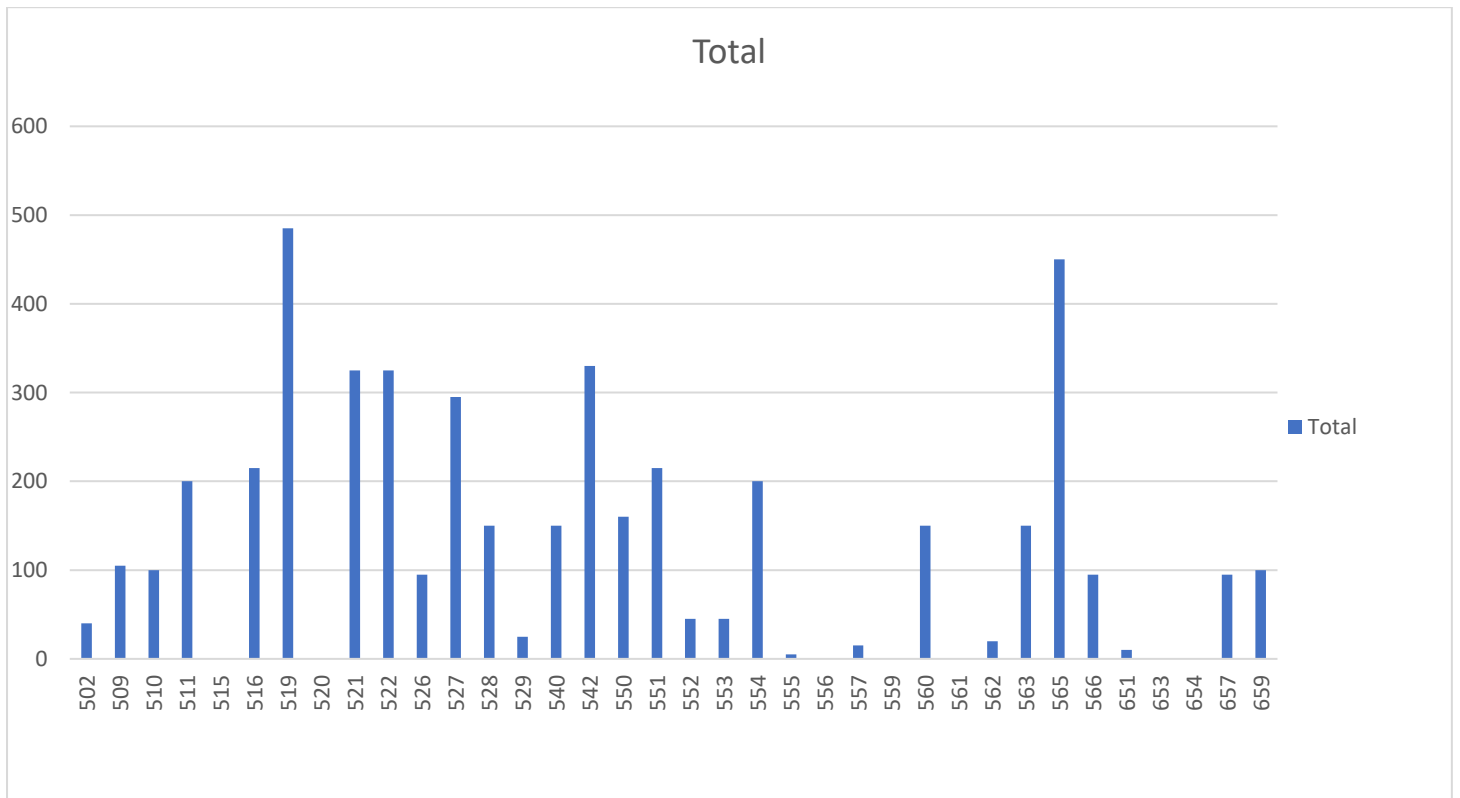
² Inscription activité couture, achat tissu, recommandés postaux, cartes tél., frais rapatriement document au pays, frais de crèche, etc.

Répartition des aides entre les patients aidés :

Adaptées aux situations (aides élevées = passeports + timbres fiscaux pour titres de séjour)



Répartition des dons parmi les adhérents



Budget prévisionnel pour 2019.

Cette année, les virements ont été d'environ 290 par mois sur 500 euros / mois en moyenne. Le total a été obtenu grâce à de nombreux dons ponctuels d'importance mais par nature aléatoire. Ces dons inattendus ont permis de soutenir des patients à des moments cruciaux (passeports et timbres fiscaux en particulier ou trajets lointains) et éviter une trop forte tension.

On ne peut miser a priori dans ces périodes qui vont être difficiles pour toutes les associations sur des sommes supérieures, même si on espère gagner quelques adhérents.

Le budget prévisionnel proposé pour 2019 est donc à peu près équivalent à celui de cette année 2018 :

Apports		Dépenses et aides	31/12
Total cotisations	200,00	Assurance	110
Total dons (donateurs)	4800	Frais banque et administratifs	132
Total apports membres	5000	Total frais fonctionnement	142
caisse au 1er janvier	100	Bus	600
CCP au 1er janvier	300	Covoiturage	800
		Train	800
		Total trajets	2200
		Médicaments	50
		Aliments	300
		Passeports et timbres fiscaux	1600
		Divers ³	700
		Total prêts	300
Total apports	5400	Total sorties au 31/12	5292

Vote du budget 2018

Vote du budget prévisionnel

³ Inscription activité couture, achat tissu, recommandés postaux, cartes tél., frais rapatriement document au pays, frais de crèche, etc.

1) Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 ou 10 euros ?

Discusssion et vote

2) Point sur la démarche de rescrit fiscal effectuée auprès du service des impôts.

Réponse des impôts sur le site SPPNI : [Rescrit fiscal \(Cf. ici\)](#)

Des reçus fiscaux seront délivrés au début 2019 pour les dons et cotisations.

3) Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres...

Proposition de réunion du CA dans l'année pour réfléchir sur le fonctionnement de l'association. Comment distribuer, partager l'activité : comptabilité, idées d'aides diverses (coutures, aides spéciales nécessitant des interventions), fonctionnement associatif.

Préciser les modalités des aides (comment les donner autrement qu'au cabinet ? Comment envisager un travail collectif en lien avec les autres associations, etc...)

Comment travailler plus sur la commune : réunion avec les association AFSI, le CCAS, alerter les élus. Par exemple, les députés relativement aux problèmes vécus par les patients, avec la nouvelle loi d'asile, l'accélération des procédure, le recul des droits (visioconférences, délais raccourcis pour recours et pour quitter les hébergements, le problème OFII étranger malade).

Envisager pour l'avenir un renouvellement des membres du bureau ?

Améliorer le fonctionnement du secrétariat : diffusion des documents pour éviter pertes de données et relais en cas de problème (maladie, etc.)

Toutes propositions sont bienvenues.

4) **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : les mêmes**
Vote.

5) **Renouvellement des mandats des membres du bureau**

Gilles Flamant président, Eddy Yedi Moko, secrétaire, François Journet, trésorier

Questions diverses.

Rédaction et signature du Compte-rendu de l'AG 2019.

Fin de la réunion.

Annexe : rappel du fonctionnement de l'association à ce jour.

L'objectif associatif est local (Nord-Isère) mais doit respecter l'intérêt général : caisse accessible à tout patient suivi par tout soignant confronté à ces situations.

Les conditions restrictives sont : être en soin et en lien avec un soignant travaillant sur le Nord-Isère.

Aucune discrimination des patients sur la base de leur éphémère lieu d'hébergement.

Le principe du don accordé repose sur l'examen d'autres possibilités existantes ou non (souvent nos patients ont été aidés par d'autres associations, par ex. trajets Grenoble-Villefontaine pour consultation payés par l'APARDAP), en particulier pour ce qui ne concerne pas l'immédiateté de la consultation (trajets pour soins, médicament, etc.)

Il n'est pas possible de déterminer toutes les situations à l'avance, donc, **souplesse et rapidité de réaction souhaitable.**

Pour "cadrer" au mieux ces aides, les limites actuelles sont :

(1) effectivité de la trésorerie (compte tenu des promesses déjà faite pour un soin durable ou activités...)

(2) consultation du CA ou au minimum du bureau, par le soignant qui envisage une aide urgente dépassant 50 euros (seuil actuel).

Les aides classiques de somme inférieure sont supposées acceptées.

En Pratique :

Pour chaque aide quel que soit le montant, le patient signe la réception de l'aide financière qui est identifiée dans sa nature ; il est demandé autant que possible un justificatif (facture, billet de train) mais en pratique ce n'est pas toujours facile (covoiturage informel, billet de train jetés ou perdus... etc.): marge d'amélioration nécessaire à réfléchir, on donne un document à signer par les covoitureurs par exemple..

Prêts : retour difficile dans les délais prévus...